

AIDE FINANCIERE POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS AUX ACTIVITES SPORTIVES/CULTURELLES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Afin de favoriser l'inscription des enfants à des activités sportives ou culturelles, le Centre Communal d'Action Sociale accorde un soutien financier aux familles aux revenus modestes. L'aide est versée pour une activité par an et par enfant. Elle est accordée sous conditions de ressources et correspond à 20% du montant de l'activité pratiquée.

POUR QUI ?

Cette aide financière est accordée aux familles,

- > Domiciliées à Noisy-le-Roi,
- > Sous conditions de ressources
- > Pour les enfants de 0 à 17 ans
- > Justifiant d'une adhésion annuelle à une activité sportive ou culturelle

Elle peut concerner plusieurs enfants d'un même foyer.

QUAND ?

Les demandes d'aide sont étudiées à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 août de l'année suivante.

COMMENT ?

Soit,

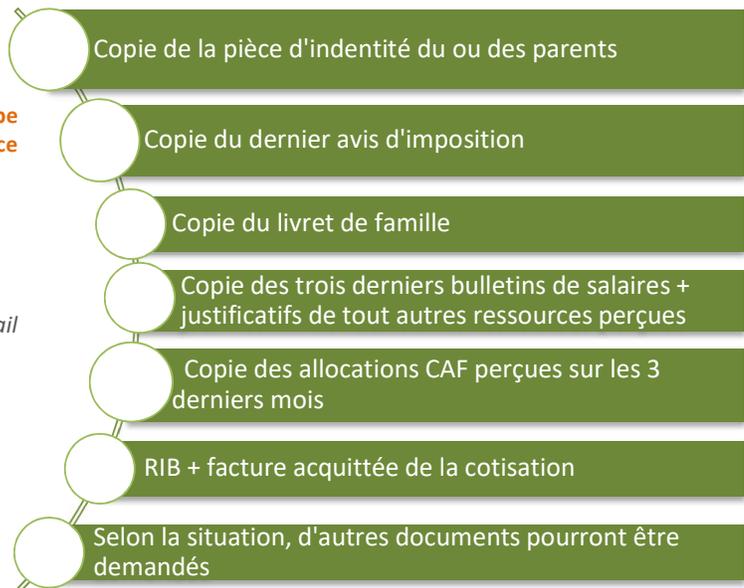
- ✚ En déposant à **l'accueil de la mairie**, l'ensemble des justificatifs demandés sous **enveloppe cachetée, avec la mention « à l'attention du service social »**

ou **par courrier postal** à l'adresse suivante :
CCAS-Service social
37 Rue André Le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi

Veillez préciser vos noms, prénoms, téléphone, mail et adresse, ainsi que l'objet de votre demande.

- ✚ Par mail : accueil-social@noisyleroi.fr

- ✚ Infos complémentaires / demande de RDV :
01 30 80 08 38



COÛTS

La démarche est gratuite.

Service Social

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 38

Mail : accueil-social@noisyleroi.fr

Accueil sur RDV :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h